



Publié le : 06/11/2025

Bureau

Séance du jeudi 23 octobre 2025
Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 16 octobre 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

La séance est ouverte à 18h09 et levée à 20h10

Étaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°16), M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°21 incluse), Mme Marie ZEHAF

Étaient absents : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE, M. Anthony NAPPEZ, M. Nathan SOURISSEAU,

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote : Mme Marie-Jeanne BERNABEU donne pouvoir à M. Jean-Paul MICHAUD, M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Marie ETEVENARD, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, Mme Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à M. Gilles ORY, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Anthony NAPPEZ donne pouvoir à M. Franck RACLOT, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°22)

Délibération n°2025/2025.00331

Rapport n°4 - Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet)

Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet)

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-président

	Date	Avis
Commission n°1	17/10/2025	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Charges de personnel</i>

Résumé : Dans le cadre de la poursuite du déploiement du logiciel de la gestion des temps (E-Tempo), un module « aide au planning » sera mis en place au sein des directions. Ce nouvel outil permettra de sécuriser la planification des activités et de rationaliser l'emploi des agents. Il constitue une aide précieuse pour les directions qui disposeront ainsi d'un outil dédié, unique et partagé. Cette installation demande un travail conséquent à l'échelle des trois collectivités et s'inscrit dans le cadre d'un déploiement pluriannuel, en lien avec la direction des systèmes d'information (DSI), les directions utilisatrices, Horoquartz, le prestataire du logiciel E-Tempo et le pôle ressources humaines mutualisé auquel il sera rattaché.
La création de ce contrat de projet est donc proposée à cette fin, pour une durée de trois ans.

Pôle ressources humaines mutualisé – direction pilotage et organisation (DPO).

Contexte

La mise en place du logiciel de gestion du temps, E-Tempo, entre dans une seconde phase de développement avec le déploiement d'un module spécifique « d'aide au planning ».

Le/la chargé.e de projet aura la responsabilité de son déploiement progressif au sein des directions de GBM, de la Ville et du CCAS, ainsi que sa gestion. La création de ce contrat de projet a un impact budgétaire de 60 000 euros en année pleine partagé entre les trois collectivités. Ce poste sera rattaché au pôle ressources humaines mutualisé (DPO).

Fiche de poste :

1) la chefferie de projet métier transversal (CPT)

- Conseille la direction métier (Simplification, harmonisation des plannings) étudie l'impact de la mise en œuvre aide au planning sur l'organisation du travail dans la direction métier,
- Anime avec la DSI les ateliers de recueil des besoins,
- Définit avec le métier les besoins de formations,
- Analyse les impacts sur le réglementaire (avec l'aide du ou de la chargé(e) de mission sur le protocole du temps de travail),
- Analyse les impacts sur les éléments variables de paie (avec le SIRH-DGP),
- Assistance à Maitrise d'ouvrage auprès de la direction métier,
- Suit le planning du projet,
- Participe au Paramétrage fonctionnel du module planning,
- Coorganise les COTECH ET COFIL pour la partie fonctionnelle,
- Paramétrage d'E-Tempo sur la partie planning : met en œuvre un référentiel de compétences, la création des rôles, leur paramétrage, ajoute les autorisations, configure les écrans et fonctionnalités mises en œuvre pour l'aide au planning,
- Conçoit une méthode de déploiement réutilisable pour les autres projets d'aide au planning.

2) l'administration fonctionnelle du module « aide au planning »

- Administre l'application (Module planning),

- Centralise et effectue les demandes d'Evolution auprès du chargé de projet informatique (CPI),
- Met à jour les autorisations/rôles liées au planning,
- Assure le support Niveau 1 des utilisateurs de l'aide au planning,
- Suit les besoins de formation et met à jour la documentation et supports de formation,
- Recueille, évalue la légitimité et l'impact fonctionnel des nouveaux besoins et des demandes de modification,
- Maintien les référentiels dans E-Tempo (lieu, compétences...).

3) s'assure de la cohérence du projet avec le logiciel E-Tempo et le règlement du temps de travail unique aux trois collectivités

4) s'assure de l'animation du projet : formation des agents, programmation du déploiement, rédaction d'un document formalisant le processus de mise en place et de gestion, l'évaluation de la mise en œuvre...

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « *Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.* »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public ;
- Durée de 3 ans (renouvelable 1 fois) à compter du recrutement prévu pour décembre 2025 ;
- Travail à temps complet ;
- Rémunération en référence au grade d'attaché ;
- Régime indemnitaire afférent.

A l'unanimité, le Bureau :

- **approuve le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération de « déploiement et de gestion du module aide au planning » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,**
- **autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Fabrice TAILLARD
Conseiller Communautaire Délégué



Anne VIGNOT
Maire de Besançon